

LA RETRAITE ANTICIPEE

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les assurés du régime général et des régimes alignés ont la possibilité de partir à la retraite avant l'âge de 60 ans lorsqu'ils remplissent les conditions d'un début d'activité avant un certain âge, d'une durée cotisée tous régimes minimale et d'une durée validée minimale. La possibilité d'un départ anticipé avec les mêmes conditions d'éligibilité est progressivement élargie aux assurés de la Fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2005. Par ailleurs, un dispositif analogue destiné aux assurés handicapés est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2004¹.

Un dispositif très attractif

Près de 290 000 retraites anticipées attribuées à la CNAV depuis l'origine de la mesure

Au cours du 1^{er} semestre de 2006, 58 400 retraites anticipées pour longue carrière ont été liquidées au régime général, soit 287 800 attributions depuis l'origine de la mesure. Parmi elles, 112 200 correspondent à un départ effectif en 2004, 100 400 à un départ en 2005 et 75 200 à un départ en 2006 (cf. graphique 1)².

Compte tenu du recours croissant à la régularisation de cotisations arriérées observé par la CNAV en début d'année, le flux 2006 pourrait atteindre 105 000 départs. Le flux 2007 est aujourd'hui estimé à 95 000 départs. La baisse du nombre de départs s'explique par deux facteurs : d'une part, la génération 1951 qui peut partir en retraite anticipée dès 2007 est moins nombreuse que les générations précédentes ; d'autre part, l'âge de fin d'études croît à partir des générations 1950 et 1951 ; la population potentielle de retraités anticipés s'en trouve donc réduite du fait de la condition d'un début d'activité avant la fin de l'année civile des 16 ans.

Le coût annuel du dispositif est croissant du fait de l'accroissement du stock de bénéficiaires. Il atteindrait 1,8 Md€ en 2006 et 2 Mds€ en 2007 (majorations de pension comprises). La pension moyenne du stock a peu évolué depuis l'origine de la mesure et s'élève à environ 750 € par mois pour la part régime général (cf. graphique 2).

Par ailleurs, 2 100 retraites anticipées ont été attribuées en l'espace de deux ans au profit d'assurés handicapés pour un coût cumulé d'environ 15 M€.

Des retraités anticipés polypensionnés pour plus de la moitié d'entre eux

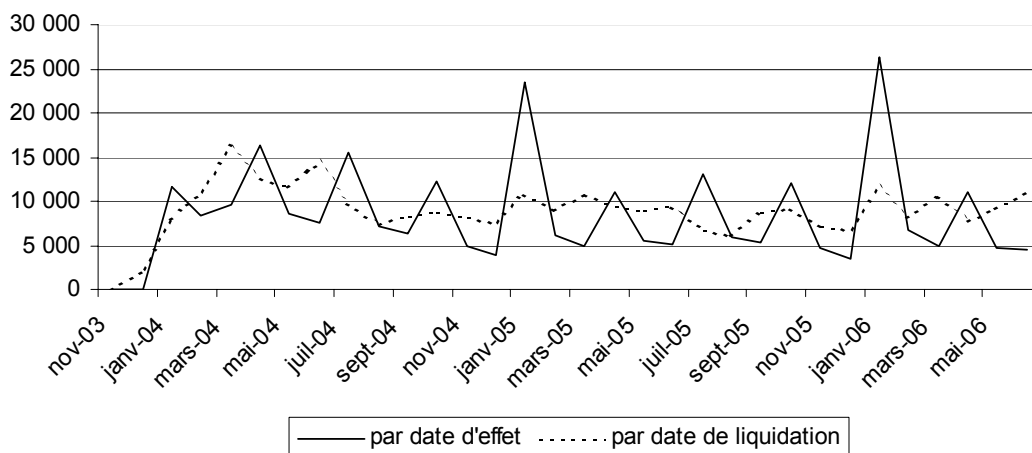
En 2004 et 2005, 61 700 retraites anticipées ont été attribuées à la MSA dont plus des trois quarts à des salariés agricoles, 22 900 à la CANCAVA et 14 800 à l'ORGANIC.

Cependant, la quasi-totalité des retraités anticipés de ces régimes, qui sont alignés sur le régime général, sont des polypensionnés. Autrement dit, ils sont passés par plusieurs régimes de retraite durant leur carrière professionnelle et, par conséquent, les attributions dont chaque régime fait état ne peuvent pas être directement additionnées. Toutefois, dans la mesure où plus de 95% de l'ensemble des assurés disposent d'un report au compte au régime général, il semble raisonnable de penser que la grande majorité des départs anticipés dans les régimes alignés sont déjà pris en compte en tant que tels au régime général. Le fait que plus de la moitié des attributions dénombrées au régime général concernent des polypensionnés vient conforter ce raisonnement.

¹ Pour les modalités d'application des différents dispositifs, cf. fiches 10-1 et 11-1 des rapports de la CCSS de septembre 2004 et 2005 respectivement.

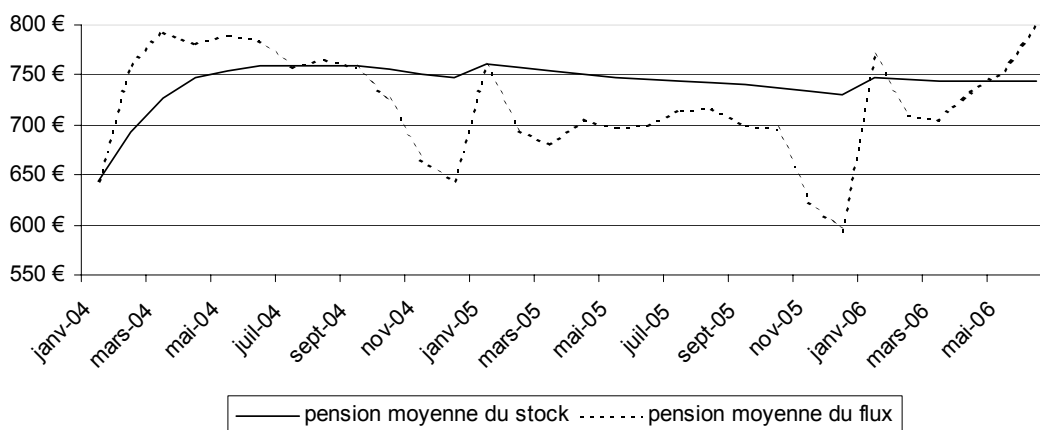
² La date d'attribution diffère souvent de la date d'effet de la pension. Ainsi, 2 300 retraites anticipées ont été attribuées en 2003, 124 100 en 2004, 103 000 en 2005 et 58 400 entre janvier et juin 2006.

Graphique 1 – Flux mensuel de départs anticipés (situation au 30 juin 2006)



Source : CNAV

Graphique 2 – Pension moyenne des retraités anticipés (situation au 30 juin 2006)



Source : CNAV

Caractéristiques socio-démographiques et répartition géographique des retraités anticipés

Les résultats et analyses présentés ci-après portent sur les assurés du régime général qui sont partis en retraite anticipée en 2005. D'une manière générale, les caractéristiques socio-démographiques et la répartition géographique des retraités anticipés ont peu évolué depuis l'origine de la mesure¹.

Une population ouvrière et très majoritairement masculine...

En 2005, 103 000 retraites anticipées pour longue carrière ont été attribuées par le régime général. Il s'agit d'une population essentiellement masculine, puisque 81% des bénéficiaires sont des hommes. Ce constat n'est pas surprenant eu égard à la durée d'assurance requise pour une entrée dans le dispositif.

Les retraités anticipés sont le plus souvent, en fin de carrière, des ouvriers (cf. tableau 1). En effet, plus de la moitié d'entre eux ont fini leur carrière en tant qu'ouvriers qualifiés et non qualifiés, alors même que la population ouvrière ne représente qu'un tiers des actifs salariés du secteur privé âgés de 56 à 59 ans. Ce constat est à rapprocher de leur âge de début d'activité relativement précoce et d'une carrière professionnelle vraisemblablement complète.

Sont également à la fois nombreux et sur-représentés parmi les retraités anticipés les assurés ayant fini leur carrière en tant que chauffeurs, agents de maîtrise ou techniciens. Le même raisonnement que précédemment s'applique à ces catégories d'activité. En revanche, bien que relativement nombreux parmi les bénéficiaires de la mesure, les employés administratifs ou exerçant une profession administrative s'avèrent être sous-représentés par rapport à leur proportion dans les actifs occupés du même âge. Il en va de même pour les personnes employées dans les services aux particuliers.

Parmi les catégories professionnelles peu « présentes » dans le dispositif, les cadres, ingénieurs en particulier sont significativement sous-représentés au regard de leur poids respectif dans les actifs occupés du même âge. Une entrée plus tardive dans la vie active en constitue le principal facteur d'explication.

S'agissant de la répartition des retraités anticipés par secteur d'activité, la construction, le commerce de gros et de détail, l'administration publique et les activités associatives rassemblent, à eux seuls, un tiers des effectifs (cf. tableau 2). Une proportion du même ordre de grandeur est issue des secteurs de l'industrie pris dans leur ensemble.

... sur-représentée dans la moitié Nord du pays

Plus de la moitié des retraites anticipées ont été attribuées par les caisses de la moitié Nord du pays. Les retraités anticipés sont sur-représentés dans plusieurs de ces caisses (Lille, Rouen, Nantes, Strasbourg, Nancy, Orléans, Dijon ou encore Rennes) par rapport au flux total d'attributions de droits directs traité (cf. graphique 3).

A l'inverse, bien qu'arrivant en première place en termes de nombre de retraites anticipées liquidées, la caisse de Paris comme celles de plusieurs grandes villes du Sud (Toulouse, Montpellier et surtout Marseille) apparaissent nettement sous-représentées.

Ce phénomène trouve des éléments d'explication dans la densité du tissu industriel de ces différentes régions et dans les spécificités de l'emploi local (présence plus ou moins grande d'ouvriers, de cadres, de fonctionnaires...).

¹ Cf. fiche 10-1 du rapport de la CCSS de septembre 2004.